



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 Décembre 2022**

Le Conseil Municipal, s'est réuni le 15 décembre 2022 sous la présidence de Mr Guy SAUVAITRE, Maire.

Les décisions suivantes ont été prises au cours de cette séance :

- Décision modificative N°3 au Budget 2022 afin de financer des travaux de bâtiments,
- Instauration d'un remboursement au réel des frais de repas des agents lors de leurs déplacements (formations ou missions) en dehors de leur résidence administrative dans la limite du plafond de 17.50€.
- Encaissement d'un don de 100 €
- Renouvellement du contrat d'assurance statutaire auprès de la CNP pour l'année 2023 avec un taux de cotisation fixé à 5.29% de la base d'assurance
- Fixation de la rémunération des agents recenseurs sur la base d'un forfait de 1 200€ brut pour toute la campagne de recensement
- Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption sur un bien situé au 42 à Bena
- Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption sur un bien situé au 66 Grand Rue
- Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption sur un bien situé au 29 Lotissement des Bons Enfants
- Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption sur un bien situé au 1 Bena.

Affiché le 19/12/2022, à CHAUNAY